

Arrêté fédéral

concernant

**le budget d'exploitation de la régie des alcools pour
la période du 1^{er} juillet 1939 au 30 juin 1940.**

(Du 20 juin 1939.)

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE,

vu le message du Conseil fédéral du 6 avril 1939,

arrête :

Article unique.

Le budget d'exploitation de la régie des alcools, pour la période du 1^{er} juillet 1939 au 30 juin 1940, présenté par le Conseil fédéral, est adopté.

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.

Berne, le 9 juin 1939.

Le président, E. LÖPFE-BENZ.

Le secrétaire, LEIMGRUBER.

Ainsi arrêté par le Conseil national.

Berne, le 20 juin 1939.

Le président, VALLOTTON.

Le secrétaire, G. BOVET.

Le Conseil fédéral arrête :

Publication de l'arrêté fédéral ci-dessus dans la *Feuille fédérale*.

Berne, le 20 juin 1939.

Par ordre du Conseil fédéral suisse:

Le chancelier de la Confédération,

G. BOVET.

**Arrêté fédéral concernant le budget d'exploitation de la régie des alcools pour la période du
1er juillet 1939 au 30 juin 1940. (Du 20 juin 1939.)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1939
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	26
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	28.06.1939
Date	
Data	
Seite	102-102
Page	
Pagina	
Ref. No	10 088 937

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.